

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 125 (1980)
Heft: 9

Artikel: Promotion de l'école d'aumôniers 1980
Autor: Jeanneret, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Promotion de l'école d'aumôniers 1980

Adresse aux nouveaux brevetés par le conseiller d'Etat François Jeanne-ret, chef du Département militaire de Neuchâtel

Il m'est agréable, au nom de la Conférence des directeurs militaires cantonaux, d'apporter aux nouveaux aumôniers de l'armée suisse, alémaniques et romands, catholiques et protestants, un cordial salut, de vives félicitations et des vœux chaleureux pour leur activité militaire et religieuse.

Il est bon que, devant ceux qui vous ont instruits, devant les membres de vos familles, le représentant des autorités civiles — fédérales et cantonales —, dans la simplicité et la dignité de notre démocratie helvétique, atteste de la profonde union dans ce pays entre l'homme et le soldat, entre le citoyen et le pasteur du Christ.

Des brevets vous ont été remis qui témoignent, comme pour tous ceux qui se forment, la fin d'une étape, un bagage acquis, un succès mérité.

Vous entrez dans cette corporation des cadres, à la fois comme officier et comme l'homme des Saintes Ecritures. Ce pas se franchit avec un uniforme et un papier, mais surtout avec l'esprit et le cœur, et plus encore avec la foi. Etre chef, être un conducteur de communauté tel que vous l'êtes, implique pour tous les cadres en tous domaines comme en tous lieux, une tenue, un allant, une dignité de tout instant.

* * *

Une promotion d'école d'aumôniers ressemble à une même cérémonie de jeunes lieutenants, mais elle s'en distingue par le rôle spécifique qui est le leur auprès de la troupe.

Vous êtes officiers à part entière et vous devez parallèlement, sur le plan humain et social, savoir tenir à la jeunesse qui est confiée à l'armée des propos qu'elle comprenne. C'est une tâche délicate mais qu'il est possible de remplir sans démagogie dans un langage d'homme et avec un esprit de service.

Vous avez été choisis parce que vous avez la confiance de l'autorité politique, de l'autorité militaire et de l'autorité ecclésiastique; vous

pouvez parler au soldat sans ignorer que seule la fermeté sur certains principes vous permet de remplir votre tâche dans le respect de tous.

Partisan convaincu de l'armée de milice, l'aumônier participe au maintien de la volonté de défense. Et s'il sait écouter l'être humain comme la Bible l'y conduit, il sait tout autant proclamer que la défense nationale est dans ce pays à la base de nos institutions et à la source de notre histoire.

Il n'y a pas contradiction lorsque la conscience d'un citoyen suisse est à la fois au service du pays et à la gloire de Dieu; ils se trompent lourdement ceux qui croient que l'on peut mettre en opposition la parole biblique et la loi civile. Le citoyen-soldat, voulu sur cette terre depuis des siècles, c'est tout simplement un homme qui débat en toute liberté des affaires de l'Etat et de son armée, mais c'est un homme qui, une fois mobilisé, exécute son devoir dans la discipline sans qu'il se sente en opposition avec sa foi.

Et à travers toute notre histoire, la défense nationale est liée au fédéralisme et à la démocratie directe. Elle est à la racine de la constitution de la Confédération et elle ne peut être comprise que profondément ancrée dans nos destinées.

* * *

Voilà Messieurs ce que je voulais vous laisser ce jour.

C'est parce que vous serez citoyens que vous serez aumôniers, c'est parce que vous êtes conducteurs de paroisses que vous pourrez l'être d'une communauté d'hommes; c'est en étant membres à part entière d'une armée qui veut d'abord et essentiellement la paix que vous permettrez à ce pays de rester fidèle à sa foi chrétienne, à la démocratie et à la liberté.

F. J.